

Generation Equality Film Festival/ Festival Cine por la Igualdad/Festival du film de la Génération Égalité

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION:

1) Conditions générales de participation :

- Vous ne pouvez soumettre qu'une seule vidéo au festival du film pour examen via la plateforme en ligne FilmFreeway sur <https://filmfreeway.com/generationequality>, soumise aux règles.
- La période de soumission est du 12 février 2021 au 12 mars 2021 à minuit (HNE).
- Toutes les soumissions doivent aborder les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.
- Chaque soumission doit correspondre à l'une des trois catégories décrites ci-dessous.

2) Type de vidéos et catégories pour les soumissions :

- Les histoires peuvent être racontées dans tous les genres : fiction, non-fiction ou documentaire, vidéos expérimentales et animation.
- Les films doivent montrer comment le changement est en cours ou peut se produire, mettant en avant les histoires de celles et ceux qui agissent pour changer les réalités, les cœurs et les esprits, pour un monde plus égalitaire.
- Les catégories du concours reflètent les thèmes des [Coalitions d'action](#), qui sont les résultats du Forum Génération Égalité. Pour la première partie du Festival du film qui se tiendra au Mexique, nous acceptons des œuvres dans les catégories suivantes :

Catégorie 1 – **Mouvements féministes et leadership** : Les mouvements et le leadership féministes promeuvent la fourniture de ressources, l'investissement, le renforcement et l'autonomisation du leadership féministe, des droits des femmes et des mouvements féministes dans leur diversité, pour élargir et soutenir l'action collective en faveur de l'égalité des sexes, de la justice sociale et des droits humains. Ils accélèrent le leadership féministe transformateur inclusif dans tous les aspects de la prise de décision, créent des espaces pour de nouveaux mouvements féministes émergents et permettent aux jeunes féministes de devenir des agents du changement inclusif.

Catégorie 2 – **La justice économique et les droits économiques** : La justice économique et les droits économiques font référence à la manière dont les systèmes économiques et politiques sont conçus, à la répartition de leurs avantages ou coûts et à la manière dont les institutions sont tenues responsables des résultats économiques qu'elles génèrent. Ce thème couvre tout l'éventail du travail rémunéré et non rémunéré, y compris le travail informel, et inclut des sous-thèmes tels que la pauvreté en temps, la protection sociale, l'inclusion financière et l'inégalité salariale.

Catégorie 3 – **Femmes, paix et sécurité et action humanitaire** : La participation des femmes est essentielle pour des efforts efficaces de prévention, de réponse aux crises, de relèvement, de résolution des conflits et de paix durable. Les engagements en matière de protection de droits des femmes et de participation des femmes à la paix, à la sécurité et à l'action humanitaire ne sont pas toujours respectés. Alors que le monde continue d'être marqué par des conflits et des besoins humanitaires causés par la violence, le changement climatique, les catastrophes naturelles et les pandémies, entre autres, il est urgent de prendre des mesures transformatrices pour assurer la pleine mise en œuvre du programme sur les femmes, la paix et la sécurité et les engagements en matière d'action humanitaire.

- Les cinéastes doivent choisir l'une des catégories ci-dessus.

3) Exigences techniques :

- Les vidéos soumises doivent être un produit final et édité, avec mixage sonore, étalonnées et optimisées pour le streaming en ligne. Les coupes grossières ne sont pas acceptées.
- Les films peuvent être soumis dans n'importe quelle langue. Cependant, tous les dialogues qui ne sont pas en anglais doivent inclure des sous-titres anglais, et tous les titres et/ou graphiques animés doivent également être en anglais, ou comporter une traduction en anglais à l'écran, au moment de la soumission.
- Une transcription du dialogue en anglais doit accompagner le projet. Les transcriptions seront utilisées par le Festival pour le sous-titrage dans d'autres langues au cas où le film serait présélectionné. Le Festival sera responsable de la traduction dans d'autres langues.
- Les soumissions doivent être envoyées en full HD.

4) Récompenses et processus de sélection :

- Le ou la lauréate de chacune des trois catégories recevra une récompense en espèces d'un montant de 1 000 dollars US. Les prix ne sont pas transférables.
- Un jury composé de membres de l'industrie du cinéma et de la narration ainsi que du mouvement féministe examinera une courte liste de neuf films et sélectionnera trois lauréats.
- Les décisions du jury sont définitives et contraignantes. Les critères d'évaluation incluent : la pertinence par rapport au thème, la technique et la composition.
- Les lauréats seront informés de manière confidentielle fin mars avant qu'une annonce publique ne soit faite et avant le Forum Génération Égalité au Mexique (du 29 au 31 mars).
- Tous les lauréats seront notifiés par courrier électronique une fois le processus d'évaluation terminé. Si vous recevez une notification par courrier électronique, vous devez y répondre pour accepter votre prix. Si ONU Femmes ne reçoit aucune

réponse de votre part dans les 7 jours suivant la notification, ONU Femmes se réserve le droit de réattribuer le prix à un autre candidat.

- ONU Femmes se réserve le droit d'annuler, de modifier, de suspendre ou de repousser le Concours en cas de circonstances imprévues qui échapperaient à son contrôle raisonnable. ONU Femmes se réserve le droit de changer, de modifier, de supprimer ces Conditions générales ou d'y ajouter des points à tout moment.

- ONU Femmes, ses fonctionnaires et agents ne sauraient être tenus responsables de toute réclamation, demande, perte et responsabilité de quelque nature que ce soit découlant de ou en relation avec votre participation à ce Concours ou votre acceptation ou utilisation des prix attribués.

5) Candidats potentiels :

- Les soumissions doivent être effectuées par des personnes âgées de 18 à 30 ans. Vous devez utiliser votre nom légal et fournir des coordonnées valides. Vous devez indiquer votre date de naissance dans le formulaire de participation.

- Chaque candidature doit nommer la personne (ou le groupe de personnes), en tant qu'auteur(s) de la vidéo et inclure l'âge. Dans le cas d'un groupe d'auteurs, tous les noms et âges de tous les auteurs doivent être indiqués et seront considérés comme un seul candidat dans les règles de droit d'auteur décrites ci-dessous, ainsi que pour la subvention/la récompense pour les lauréats.

- Chaque candidat ou groupe peut uniquement soumettre une seule vidéo.

- Les candidats ne peuvent pas être membres du personnel (ou membres de leur famille) d'une organisation du système des Nations Unies.

6) Exigences liées au contenu :

- Les films ne doivent pas manquer de respect à l'impartialité et à l'indépendance des Nations Unies, porter atteinte à ONU Femmes, être désobligeants envers toutes personnes représentées dans le film, contenir des scènes de nudité, du contenu obscène, ou autrement offensant ou inapproprié.

- Les films ne peuvent pas être produits à l'aide de financements d'ONU Femmes ou de toute autre institution ou programme des Nations Unies.

- ONU Femmes ne peut être tenue responsable pour :

a) tout problème, perte ou dommage dû à un retard et/ou à un échec de réception et d'envoi de la soumission en raison de toute interruption ou erreur du réseau, de la communication ou du système, ou

b) toute erreur, interruption, suppression, défaut, retard de fonctionnement ou de transmission, défaillance du site ou accès non autorisé aux soumissions.

- Le film soumis doit être une œuvre originale, non publiée. Les candidats déclarent et garantissent que leur Soumission est leur œuvre originale, qu'elle n'a pas été copiée à partir d'autres personnes et qu'elle ne viole les droits d'aucune autre personne ou entité.

- Les soumissions incomplètes ou non conformes à ces Conditions générales seront automatiquement disqualifiées à la seule discrétion d'ONU Femmes.

7) Conditions légales :

- Il est de la seule responsabilité de l'auteur qui a soumis le projet d'obtenir une licence ou la permission du détenteur des droits légaux approprié pour tout matériel déposé et/ou protégé par le droit d'auteur inclus dans votre projet avant que vous puissiez l'exposer publiquement. Cela inclut la musique, les images/séquences d'archives ou tout autre élément qui pourrait enfreindre une marque légale ou un droit d'auteur existant. Les projets qui sont acceptés au Festival devront signer une décharge déclarant que tous les matériaux contenus dans le projet n'enfreignent aucune marque ou droit d'auteur existant.

- Les films doivent être une création originale de l'auteur. Si un film est basé sur la vie d'une autre personne ou d'un livre ou de tout autre travail sous-jacent, l'auteur doit obtenir les droits nécessaires pour réaliser de telles adaptations. Des copies de cette autorisation et de ce consentement doivent être fournies à ONU Femmes avec la soumission.

- Toutes les soumissions du Concours deviennent la propriété d'ONU Femmes et ne seront pas reconnues ni retournées. Le droit d'auteur sur tout film soumis reste la propriété du candidat, mais la participation à ce concours constitue la permission irrévocable et perpétuelle du candidat et son consentement à ONU Femmes et à d'autres personnes autorisées par ONU Femmes sans autre compensation ou attribution, d'utiliser, de distribuer, de reproduire ou d'utiliser autrement le Film soumis intégralement ou en partie, et le nom du candidat, par tout moyen ou méthode maintenant connu ou mis au point à l'avenir dans tout média existant ou créé ci-après, dans le monde entier, pour la durée du droit d'auteur sur le film. Le candidat consent également à ce qu'ONU Femmes accomplisse (ou omette d'accomplir) tout acte concernant le film soumis qui pourrait constituer une violation des droits moraux du candidat. ONU Femmes et/ou d'autres personnes autorisées par ONU Femmes se réservent le droit d'éditer, d'adapter ou de modifier le film soumis.
- En inscrivant votre film au Concours, vous acceptez d'indemniser, de défendre, et de dégager de toute responsabilité ONU Femmes, ses fonctionnaires, agents, employés, consultants, sous-traitants et autres représentants de et contre toutes poursuites, procédures, réclamations, demandes, pertes et responsabilité de tout type ou de toute nature intentés par un tiers contre ONU Femmes, y compris, mais sans s'y limiter, tous les frais et dépenses de litige, les honoraires d'avocat, les paiements de règlement et les dommages-intérêts, basés sur, découlant de ou liés à l'utilisation du film par ONU Femmes. Les obligations en vertu de cette section n'expirent pas à la clôture du Concours.